Cw
FRC
2905

DÉNONCIATION

FAITE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

DE LA

MUNICIPALITÉ DE MONTAUBAN,

Qui a fait pendre cinq dragons nationeaux & fait faire amende honorable pieds nus & en chemise à cinquante-cinq bourgeois, bons citoyens, pour avoir soutenus les décret de l'assemblée nationale, avec les lettres trouvées par la municipalitée de Bourgoin sur monsieur Gouvelot, lieutenant des gardes d'Artois.

HIER, la séance du soir a été orageuse citoyens : le prélude de samedi

27. N.° 25.* bis

matin a annoncé la plus violente tempête. En attendant le résultat, nous allons dire un mot de l'adresse du maire, du procureur de la commune & d'un officier municipal de la ville de Montauban. Dans cet écrit dont on peut reconnoître facilement le style, ils disent qu'ils ignorent qui les accuse, ni quelle est l'accusation.

ACCUSATION.

La France entiere. Quelle est l'accusation? C'est le sang des cinq dragons nationaux qui crie vengeance, & l'incarnation de cinquante-cinq citoyens innocens, exécutés avec l'appareil d'un triomphe impie soutenu par la force.

Ils se plaignent de ne connoître

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ni les actes, ni les preuves qu'on leur oppose.

LES ACTES.

La majeure partie de ceux que le rapporteur a cités contr'eux, est leur ouvrage ; ce sont les officiers municipaux qui les ont transmis au comité.

LES PREUVES.

Ils en ont assez fourni eux-mêmes pour opérer leur condamnation, et le procès-verbal suffiroit pour les incriminer aux yeux de la loi.

Cinq citoyens égorgés, cinquante-cinq autres traînés nuds comme de vils scélérats dans les rues de Montauban, & soumis par la violence à

une amende honorable. Toutes ses scènes se sont passées sous les yeux & sous la protection de la municipalité..... Tant de forfaits demeureroient-ils impunis? ..... Non, sans doute. Le berceau de la constitution ne sera pas souillé par une injustice & l'exemple répandra une salutaire terreur dans l'ame de ceux qui voudroient la détruire.

Voilà l'opinion publique que les signataires de l'adresse appellent une prévention, une illusion accréditées. Il est doux pour l'homme de bien de ne trouver que des innocens, & l'idée du crime irrite sa sensibilité. Mais peut-on supposer que ces magistrats du peuple ne soient pas coupables. Ah! que de débats dans la

séance de ce soir! il me semble déja les entendre; mais tous ces débats, toutes ces discussions ne rendront pas la vie à cinq malheureux citoyens assassinés par leurs freres. Qui peut réparer la perte d'un seul homme, & effacer l'outrage fait aux loix? Le châtiment frappe le coupable, mais il ne ressuscite pas l'innocent immolé par le crime; il ne console ni l'amitié gémissante, ni la nature déchirée par les traits aigus de la douleur, & même lorsque j'appelle la vengeance des loix, ce sentiment pénible n'est que le fruit de l'irritation; car la vue d'un coupable sous le glaive menaçant de la justice, inspire toujours un intérêt qui prouve que le cœur de l'homme fut fait pour aimer, & que la haine est le tourment de son existence.

LETTRE

TROUVÉE PAR LA MUNICIPALITÉ

DE BOUGOIN,

Sur Monsieur GOUVELOT, lieutenant des gardes d'Artois.

Il est quelques détails de l'arrestation de Monsieur Gouverlot, lieutenant des gardes d'Artois qui méritent d'être connus ; les papiers qu'on a saisis sur lui à Bourgoin, étoient entre la coiffe de son chapeau & le chapeau. Il a déclaré être porteur de la lettre pour monsieur d'Artois. On le garde à vue jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait décidé

ſur ſon ſort. Parmi ces lettres, on en a trouvé une en chiffre M. Gouvelot avoit l'habit de la garde nationale lorſqu'il a été arrêté. Dans une de ſes lettres, on dit : laissons-les s'uſer ici, gardez vos forces l'abas & n'entreprenez rien. On y peint la nobleſſe ſans eſpoir, mécontente d'un roi qui l'abandonne, & d'un peuple qui la méconnoît. On ne vouloit pas d'abord lire ces lettres publiquement, mais le peuple a forcé les officiers municipaux de frire publiquement cette lecture.
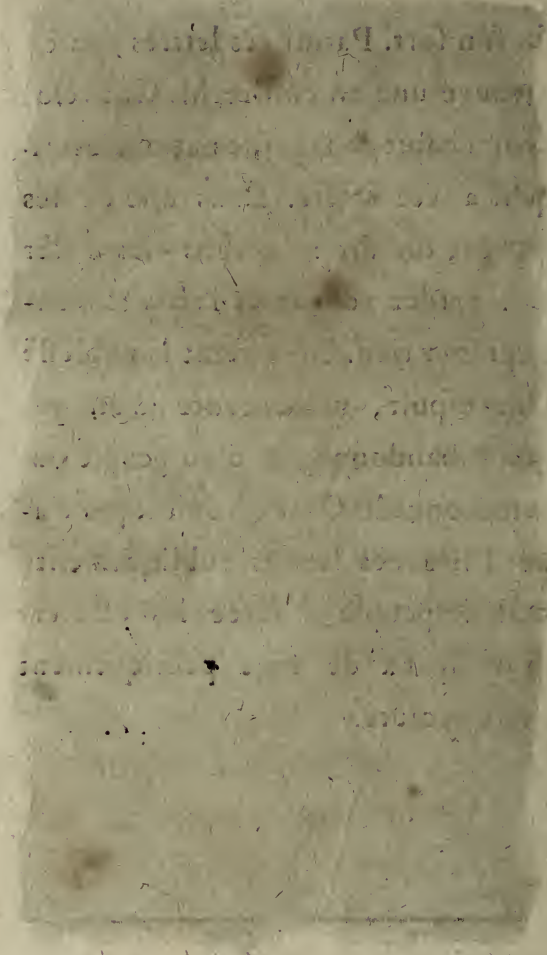
De l'imprimerie de Dumaha.